

Prime de précarité praticien hospitalier contractuel

Par Hana chf, le 14/03/2022 à 10:13

Bonjour,

Je suis médecin sur le même hôpital depuis 5 ans. J'ai eu un premier contrat d'un an sous le statut de praticien attaché associé renouvelé une deuxième fois pour un an et puis pour trois ans sous le même statut. En 2021 je suis passée sous un nouveaux statut de praticien hospitalier contractuel avec un nouveau contrat d'un an. À la fin de ce contrat, dans un mois, je quitte cet hôpital (je n'ai pas de poste de praticien hospitalier) j'aurais souhaité savoir si ma prime de précarité sera calculé sur les 5 années ('ensemble de tous les contrats) ou que sur le dernier contrat.

en vous remerciant d'avance pour l'intérêt que vous accorderiez à ma question.